



Ecole de Musique Associative
De St-André le Gaz
28 rue de la République
38490 St-André le Gaz
ema-salg@laposte.net

**Compte-rendu de
l'Assemblée Générale
Jeudi 21 octobre 2021 – 20h30**

L'Assemblée Générale 2021 de l'Ecole de Musique s'est tenue le jeudi 21 octobre à 20h30.

L'ordre du jour était :

- Présentation du Bilan Moral (vote)
- Présentation du Bilan Financier (vote)
- Candidature éventuelle de l'Ecole de Musique à l'appel d'offre de la ville de la Tour du Pin (qui souhaite installer une école de musique déjà existante dans des locaux au centre ville) (vote)
- Présentation des projets de l'année 2020/2021
- Constitution du nouveau Conseil d'administration/Bureau

Les personnes présentes étaient :

Mmes Laclautre, Lemaire, Poitevin, Taverne, Thollon
M Le Bot, Manon, Moraud, Pegaz-Fiornet

Mme Verger et M Petiot, professeurs

Personnes excusées : Mme Marois, Mme Martinez

Personnes excusées ayant données procuration à un membre du bureau :
Mme De Courcelle, Mme Lemeilleur

LES EFFECTIFS

Pour l'année 2020-2021, l'EMA comptait 83 élèves, dont :

♪ 39% de St-André-le-Gaz, et 61% de communes extérieures (15 communes différentes, les communes les plus représentées étant Les Abrets en Dauphiné, La Tour du Pin et La Bâtie-Montgascon.

♪ 55% sont des enfants (de 4 à 11 ans) 27 % des adolescents (12-18 ans) et 18 % des adultes

♪ 56 % sont des filles/femmes et 44% des garçons/hommes.

L'EMA est assez fière du nombre d'adolescents qu'elle accueille, ce sont principalement des jeunes qui ont commencé des cours de musique il y a plusieurs années et qui sont toujours là. On pourrait penser qu'une petite école comme la nôtre n'accueillerait que des élèves débutants qui continueraient ensuite leur apprentissage de la musique dans un conservatoire. Ce n'est pas le cas : les élèves restent. Sans doute que les conservatoires sont trop loin (25 km pour aller à Bourgoin ou à Voiron). Mais peut-être aussi que les familles jugent la qualité de l'enseignement ici tout-à-fait satisfaisante à l'EMA.

7 professeurs étaient employés pour cette année 2019-2020:

Françoise Martin (piano, formation musicale)

Ingrid Verger (coordination pédagogique, cuivres)

Elodie Robert (flûte traversière, formation musicale),

Yannick Cordou (guitare et atelier "musique amplifiée")

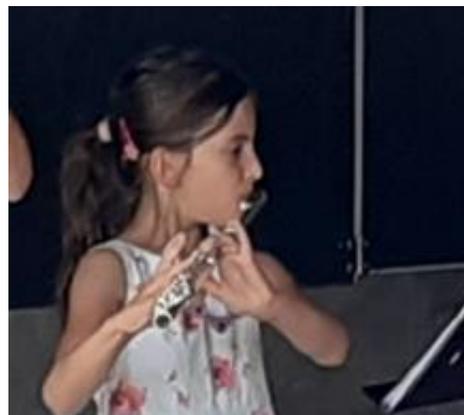
Fabienne Marguerie (chant, formation musicale, chorale)

Sylvain Petiot (orchestre)

Frank Muscat (batterie)

Il y a une bonne stabilité d'une partie de l'équipe enseignante : Françoise Martin travaille avec l'école de musique depuis 2007, Ingrid Verger depuis 2008, Elodie Robert depuis 2011, Yannick Cordou depuis 2017

Près de 39 h de cours ont été dispensés par semaine.



BILAN PEDAGOGIQUE

les cours à l'école de Musique

Les cours proposés étaient :

- éveil musical pour les 4/6 ans
- année découverte pour les 6/8 ans
- piano
- guitare (classique, folk, électrique, basse)
- batterie & percussions
- flûte traversière
- cuivres (trompette, cor d'harmonie, euphonium, trombone à coulisse)

La répartition des élèves par classe était :

20 en piano

18 élèves en cuivres (12 trompette ou cornet / 4 cor d'harmonie / 2 trombone à coulisse)

17 en flûte traversière

16 en guitare et basse

5 en batterie

4 enfants en années découverte (6/8 ans)

2 enfants en Eveil Musical (4/6 ans)

Les enfants instrumentistes bénéficiaient chaque semaine d'un enseignement structuré en trois parties :

- ♪ cours d'instrument
- ♪ formation musicale
- ♪ pratiques collectives

Les cours d'instrument étaient individuels ou en petit collectif de 2 enfants.



5 groupes de Formation Musicale de niveaux différents couvrant le cycle I et le début du cycle II ont été mis en place : deux avec Fabienne Marguerie, deux avec Françoise Martin et un avec Elodie Robert. (durée 45 minutes avec un effectif de 5 à 15 élèves)

Les pratiques collectives prévues habituellement sont :

- La chorale : 45 min/semaine
- L'orchestre sur mesure : 1h/semaine
- Le groupe musique amplifiée (l'Usine à Gaz) : 1h/semaine

Cette année, les mesures sanitaires ne nous ont pas permis de faire fonctionner la chorale et les deux autres pratiques collectives ont-elles-aussi été impactées. Le groupe « musique amplifiée » composé en partie d'adultes n'a pas pu répéter entre la fin octobre et le 19 mai. L'orchestre, composé seulement de jeunes a eu un peu plus de chance.

COURS A DISTANCE

Les cours d'instrument des jeunes de moins de 18 ans ont été à distance de début novembre au 15 décembre, puis de début avril au 19 mai (par skype, whatsapp, zoom...)

Les cours d'instrument des adultes et des élèves en chant ont été à distance de début novembre au 19 mai.

Durant les périodes de confinement (novembre/décembre et avril/mai), il n'y a pas eu d'orchestre.

La formation musicale a elle été faite à distance (en visio ou travail proposé via un padlet)

Certains cours ont dû changer d'horaires à partir de janvier avec l'instauration du couvre-feu (à 18h, puis 19h)

PROTOCOLE SANITAIRE

Un protocole sanitaire avait été mis en place à la rentrée 2020 avec distanciation, port du masque, lavage des mains avant et après les cours, aération des salles.



LES PROJETS REALISES

La situation sanitaire a empêché la réalisation de nombreux projets : sorties culturelles, auditions tout au long de l'année, examen de fin de premier cycle...

Le groupe de Musique amplifiée l'Usine à Gaz avait prévu de faire une série de 7 concerts en 2020/2021. Seul le premier a eu lieu le 18 octobre au grenier des Halles à la Tour du Pin.

En fin d'année (fin juin, début juillet) des auditions ont pu avoir lieu, certaines en plein air et avec un nombre d'élèves musiciens et un nombre de spectateurs limités. Elèves musiciens, familles et professeurs ont été ravis de se retrouver pour ces beaux moments musicaux.



Le bilan moral est approuvé par les personnes présentes à l'assemblée générale

Le budget global de l'Ecole de Musique est d'environ 45 000 €.

Les principales dépenses sont les salaires versés aux professeurs et les charges qui y sont associées : charges patronales, formation continue...

Pour anticiper des difficultés liées à la crise sanitaire, l'URSSAF n'a pas prélevé les cotisations aux dates habituelles (elles sont reportées). Ainsi, sur les 12 mois de l'exercice 2020/2021, un seul mois de cotisation a été prélevé. Ce qui rend le bilan réalisé de l'année anormalement positif.

C'est pourquoi ci-après deux bilans sont présentés : le premier avec le seul prélèvement Urssaf vraiment réalisé. Le second avec une estimation des prélèvements qui auraient dû avoir lieu (ces prélèvements ne sont pas annulés, mais seulement reportés, il est cependant possible qu'une petite ristourne soit accordée)

Assurances et cotisations (fédération musicale), achat de chocolats, de service (hébergement du site internet) complètent la liste des dépenses.

Les recettes principales sont constituées par les paiements effectués par les élèves pour les cours (environ 38 000 €).

Nous avons reçu du Département de l'Isère 2500 € de subvention de fonctionnement et 2000 € de subvention pour un projet « fanfaronnade » (projet initié en 2020 et qui s'achèvera en 2022).

Nous avons aussi eu 260 € de subvention de la Mairie de St-André le Gaz. (10€ par enfant de 4 à 16 ans de la commune)

La vente de chocolat (1813,17 €) a permis un bénéfice de presque 600 €

Le compte de résultat 2020-2021 présente un solde positif de 14191,86 €.

Ce résultat est donc lié au non-prélèvement (et report) des cotisations Urssaf.

En estimant les prélèvements Urssaf à 15 960 €, le résultat serait négatif d'environ 500 €.

Si l'année avait été normale, nous aurions fait notre traditionnelle tournée de brioches qui rapporte entre 1100 et 1400 € de bénéfice. Et le bilan aurait été positif.

Cette année est cependant bien particulière, et ne peut pas être comparée aux autres : nous avons par exemple eu moins de frais de salaires, puisqu'il n'y a pas eu autant d'heures supplémentaires que les autres années à payer pour des projets.

Bilan réalisé (avec un seul mois de prélèvement Urssaf)

BILAN saison 2020/2021 au 31/08/21			
RECETTES		DEPENSES	
Cours		Salaires	
vente cours	38 120,87 €	nb h/sem	salaire annuel
parcours découvert	0,00 €	Françoise Martin	6 295,01 €
ss-total cours	38 120,87 €	Ingrid Verger	5 335,97 €
subventions		Elodie Robert	5 213,00 €
Dons	98,00 €	Association Pivoine	7 711,00 €
sub.Fonct.Dptlsere	2 500,00 €	Sylvain Petiot	1 092,32 €
subvention standré	260,00 €	Frank Muscat	1 564,45 €
subv.projet Dpt	2 000,00 €	Fabienne Margerie	1 492,52 €
subv.initiative local	0,00 €		
ss-total subventions	4 858,00 €		27 150,82 €
Vie association		Urssaf	1 217,00 €
Sorties	0,00 €	complémentaire santé	0,00 €
Vente brioches	0,00 €	formation	622,00 €
Vente chocolat	1 813,17 €	visite médicale	0,00 €
manifestations	0,00 €	sous-total prof	28 989,82 €
ss-total vie association	1 813,17 €	Frais de banque	6,00 € 6,00 €
		cotisations obligatoires	
		assurance CMF	161,92 €
		adhésion FSMD	186,80 €
		comité fête	0,00 €
		ss-total cotisation	348,72 €
		achats	
		sorties	0,00 €
		materiel	0,00 €
		papeterie	0,00 €
		service(site)	26,38 €
		Achat manifestation	0,00 €
		Achat brioches	0,00 €
		Achat chocolat	1 229,26 €
		ss-total achats	1 255,64 €
TOTAL RECETTES	44 792,04 €	TOTAL DEPENSES	30 600,18 €
RESULTAT :	14 191,86 €		
Caisse	0,00 €		
Compte chèque	13 512,99 €		
Compte épargne	18 229,80 €		

Bilan estimé (avec 12 mois de prélèvement Urssaf)

BILAN saison 2020/2021 au 31/08/21 avec cotisations URSAFF			
RECETTES		DEPENSES	
Cours		Salaire	
		nb h/sem	 salaire annuel
vente cours	38 120,87 €	Françoise Martin	6 295,01 €
parcours découvert	0,00 €	Ingrid Verger	5 335,97 €
ss-total cours	38 120,87 €	Elodie Robert	5 213,00 €
		Association Pivoine	7 711,00 €
		Sylvain Petiot	1 092,32 €
		Frank Muscat	1 564,45 €
		Fabienne Margerie	1 492,52 €
			27 150,82 €
subventions		urssaf	15 960,00 €
Dons	98,00 €	complémentaire santé	0,00 €
sub.Fonct.DptIsere	2 500,00 €	formation	622,00 €
subvention standé	260,00 €	visite médicale	0,00 €
subv.projet Dpt	2 000,00 €	sous-total prof	43 732,82 €
subv.initiative local	0,00 €		
ss-total subventions	4 858,00 €	Frais de banque	6,00 € 6,00 €
		cotisations obligatoires	
Vie association		assurance CMF	161,92 €
Sorties	0,00 €	adhésion FSMd	186,80 €
Vente brioches	0,00 €	comité fête	0,00 €
Vente chocolat	1 813,17 €	ss-total cotisation	348,72 €
manifestations	0,00 €		
ss-total vie association	1 813,17 €	achats	
		sorties	0,00 €
		materiel	0,00 €
		papeterie	0,00 €
		service(site+kdo)	26,38 €
		Achat manifestation	0,00 €
		Achat brioches	0,00 €
		Achat chocolat	1 229,26 €
		ss-total achats	1 255,64 €
TOTAL RECETTES	44 792,04 €	TOTAL DEPENSES	45 343,18 €
RESULTAT :	-551,14 €		
Caisse	0,00 €		
Compte chèque	13 512,99 €		
Compte épargne	18 229,80 €		

Le bilan financier est approuvé par les personnes présentes à l'assemblée générale

Candidature éventuelle de l'Ecole de Musique à l'appel d'offre de la ville de la Tour du Pin (qui souhaite installer une école de musique déjà existante dans des locaux au centre ville)

Valérie Thollon, présidente présente le projet :

La ville de la Tour du Pin souhaite installer une école de musique dans un bâtiment municipal (au 2^{ème} étage des Halles, situées au centre ville, bâtiment qui accueille déjà l'office de tourisme au RDC et le service culturel au 1^{er} étage), elle ne souhaite pas créer sa propre école, mais plutôt accueillir une école déjà existante.

Les avantages pour cette école seraient :

- Des locaux spacieux et rénovés (jusqu'à 5 salles utilisables en même temps, un espace « cuisine » pour les professeurs, des toilettes, un accès PMR (ascenseur), une petite salle de spectacle située au 3^{ème} étage (le grenier des Halles)
- Une subvention accordée par la ville à la structure qui s'installerait (montant non défini)
- Une volonté de la mairie de lier cette école de musique à la saison culturelle pour offrir un parcours culturel riche aux élèves

La ville de la Tour du Pin a lancé un appel à projet : les associations, sociétés, structures ou personnes physiques qui veulent postuler ont jusqu'au 5 novembre pour le faire en proposant un projet. Les meilleurs projets seront auditionnés et le conseil municipal de la Tour du Pin annoncera son choix début décembre 2021, pour une mise en place du projet en septembre 2022.

Le bureau actuel de l'EMA souhaite participer à cet appel à projet si l'Assemblée Générale vote pour cette candidature. Si son projet était retenu, l'EMA quitterait St-André pour s'installer à la Tour du Pin.

Valérie Thollon, explique pourquoi le bureau souhaite postuler :

L'équilibre financier de l'EMA est précaire, les recettes de budget sont en majorité constituées des frais d'inscription des élèves. Les subventions de fonctionnement sont limitées (2500 € par an du département, et 260 € de la commune de St-André). Le département donnerait un montant supérieur à l'école, si elle était soutenue financièrement par une commune ou communauté de communes (en général, le Département donne autant que la commune (ex : il donnerait 5000 € si la Mairie donnait aussi 5000 €). Le département ne nous donne cependant pas 260 € par an, et fait un effort pour nous, car nous sommes la seule école de musique des Vals du Dauphiné reconnue par le département.

L'EMA a régulièrement rencontré la Municipalité de St-André ainsi que la Communauté de communes, mais cela n'a jamais abouti en terme de subvention.

Avoir donc l'appui financier d'une commune (La Tour du Pin), nous permettrait d'avoir aussi plus de subvention du Département et permettrait bien des améliorations à l'école de musique : plus de pratiques collectives, plus de projets, plus de matériels, l'acquisition d'un petit parc d'instruments qui pourraient être prêtés aux nouveaux élèves, des cours de Formation Musicale plus longs, des salaires un peu meilleurs pour les professeurs...

Le budget et donc le salaire des professeurs ne seraient plus dépendant d'une vente de brioches ou de chocolats...

D'autre part, les conditions matérielles offertes par ce nouveau lieu seraient meilleures : les locaux à St-André sont vétustes et limités (par exemple, quand on a cherché un professeur de batterie, un des critères était que ce professeur puisse venir le lundi ou le jeudi, ce qui n'est pas évident sachant qu'on a beaucoup de difficultés à recruter)

Enfin, le projet à la Tour du Pin en lien avec les spectacles proposés au centre Equinoxe est intéressant, il permettrait d'offrir un parcours culturel riche aux enfants.

Suite à cet exposé, les participants de l'Assemblée Générale sont invités à donner leurs points de vue, leurs remarques et avis sur ce projet avant de passer au vote.

Certains sont critiques du projet sur le principe : enlever une association d'une petite commune pour la transférer dans une ville.

Certains parents disent qu'ils ne pourront pas forcément réinscrire leurs enfants l'année prochaine, ce sera trop loin (surtout quand on a plusieurs enfants, et qu'ils ont chacun plusieurs cours (instrument, pratiques collectives, FM))

Un professeur présent souligne que les conditions de travail seront meilleures à La Tour, et qu'il fait souvent froid l'hiver à St-André, les locaux étant mal isolés. Que ce sera mieux pour les élèves (comme il y aura plusieurs salles, ils pourraient répéter dans une salle à côté de la salle de cours, avant ou après leurs cours)

Une personne souligne que si l'EMA ne postule pas, une autre école s'installera à la Tour, et qu'elle fera concurrence à l'EMA (sans doute avec des meilleurs tarifs pour les élèves si elle est subventionnée). La présidente ajoute que si il y a deux structures distantes de 8 km, le Département choisira de financer celle qui est aussi financée par une commune, donc celle de la Tour, et que l'EMA pourrait donc perdre sa subvention.

Après ces discussions, l'Assemblée Générale vote.

Il est rappelé que les statuts de l'association (déposés à la Sous-préfecture de La Tour Du Pin le 20 octobre 2009) précisent à l'article 9 que l'assemblée générale « délibère quel que soit le nombre de présents ou représentés ».

Résultat du vote :

- 2 abstentions
- 0 vote « contre »
- Les autres personnes approuvent la décision de postuler à l'appel à projet

Le bureau de l'École de Musique est donc autorisé à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet de la ville de la Tour du Pin pour installer une école de musique dans sa commune.

Les projets pour l'année 2021/2022

En espérant une année moins compliquée sur le plan sanitaire, l'École de Musique souhaite organiser des auditions tout au long de l'année :

- Auditions de classes ou auditions rassemblant deux classes d'instruments (par exemple à Noël et en fin d'année)
- Une audition d'école le samedi 5 février au gymnase qui fera la part belle aux pratiques collectives
- La p'tite audition, pour les débutants 1^{ère} et 2^{ème} année
- L'apérodition (apéro et audition !) des adultes

Le projet « fanfaronade » avec le centre de loisirs qui n'avait pas pu aboutir en juin 2020, puis en juin 2021 devrait enfin pouvoir s'achever (en créant une petite « fanfare » réunissant élèves de l'EMA (cuivres, orchestre, batteurs) et enfants du centre de loisirs.

Une évaluation de fin de cycle 1 qui devait avoir lieu à l'école de musique en mai 2020, puis en mai 2021 aura lieu ce printemps (le niveau fin de cycle 1 s'obtient en général au bout de 4 à 6 années de pratique, les élèves passent devant un jury composé de professeurs extérieur à leur école de musique)

Deux sorties pour les enfants sont programmées :

- Le mercredi 17 novembre à la salle Equinoxe « La boîte à gants »
- Le mercredi 26 janvier à l'Auditorium de Lyon « Pierre et le Loup »

Pour ces deux sorties, les entrées sont prises en charge par l'école de musique. Pour la sortie à Lyon, nous envisageons de prendre le train (tarif « groupe »), et de demander une participation aux familles pour ce transport.

D'autres projets se rajouteront très certainement à ce programme de l'année.

Au niveau du bureau, nous organisons en ce moment la vente de chocolats de Noël (date de retour limite des commandes le 13 novembre).

Le 9 avril, nous ferons la tournée de brioches en collaboration avec le Sou des écoles (nous ne sommes jamais assez nombreux pour couvrir tous les secteurs du village, et le Sou des écoles manquent lui-aussi de bras.

Concernant le protocole sanitaire, nous suivons celui de l'Education Nationale. Ainsi depuis le 4 octobre 2021, le masque n'est plus obligatoire pour les enfants jusqu'à 11 ans. Nous avons demandé en début d'année une attestation sur l'honneur indiquant que les adultes (et adolescents à partir de 12 ans dès le 30 septembre) aient le passe sanitaire.

A ce moment-là, le passe sanitaire était obligatoire dans les écoles de musiques associatives ou privées, mais pas dans les conservatoires. Depuis, une note du préfet de l'Isère considère que tous les lieux d'enseignement culturel ne sont pas soumis au passe sanitaire.

Renouvellement du conseil d'administration / bureau

Les membres actuels du bureau souhaitent rester, aucune personne présente à l'assemblée Générale ne souhaite les rejoindre

Le bureau 2021-2022 sera toujours constitué de :

Stéphanie Laclautre

Lionel Le Bot

Pascale Marois

Jean-Pierre Moraud

Céline Poitevin

Valérie Thollon